

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 15 décembre 2015 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier,	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absent :	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé, maire.

La présente séance extraordinaire concernant le budget 2016 a régulièrement été convoquée conformément à la Loi.

2015-12-398 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-399 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2016;
4. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-400 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2016, présentant des revenus et dépenses de 6 595 700 \$ tel que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-401 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBLISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le programme triennal des immobilisations pour les années financières 2016, 2017 et 2018 au montant total de 21 455 974 \$, dont un montant de 3 871 637 \$ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-12-402 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 20 heures 46.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire